

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24/02/2012

Association Impacts Environnement,
Bâtiment Lamarck, case courrier 7011
5, rue M.A Lagroua Weill Hallé
75205 Paris Cedex 13



24 février 2012, 13h30 : Réunion des membres de l'association en salle 338 du bâtiment Lamarck sur convocation du conseil d'administration en date du dix février.

L'assemblée est présidée par

M. Alexis ZIMA en sa qualité de président provisoire.

Le conseil d'administration est assuré par

- M. Benoît ANTOINE
- Mlle. Mayté GUTIERREZ
- M. Christophe LUCIATHE

Au cours de cette Assemblée Générale extraordinaire, 27 des membres sur 70 sont présents ou représentés. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Ouverture de la séance
- Approbation du nouveau membre du conseil d'administration et du président de l'association
- Clôture de la séance

Il ouvre la séance et donne le commencement au vote secret, pour l'approbation du nouveau membre du conseil d'administration. En ayant comme question, la validation ou non de son poste en tant que Président définitif suite à la démission d'Aurélie de Carvalho du conseil d'administration, les adhérents ont procédé au vote. Personne ne désirant prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Approbation du nouveau membre du conseil d'administration

Le résultat de ce vote est le suivant :

- **17 votes pour "non"**
- **9 votes pour "oui"**
- **1 abstention.**

Il a donc été décidé par vote des membres de l'association Impacts Environnement, que le président provisoire M. Alexis ZIMA ne reste pas en fonction.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne n'émettant d'objection, la séance est levée à 14 heures.

Le Conseil d'Administration se réunira le 2 mars 2012 pour remplacer le poste manquant et redéfinir les postes du bureau selon les statuts de l'association.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par deux membres du bureau d'Impacts Environnement.

Mayté Gutierrez Navedo

Benoît ANTOINE